



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 décembre 2009
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6232^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 7 décembre 2009,
à 11 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 7 décembre 2009, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6232^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M^{me} Nina Lahoud, fonctionnaire responsable de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, M^{me} Lahoud et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

